

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

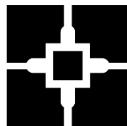
031-213104516-20251219-007122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du conseil municipal**

---

**Objet : Vote du budget primitif 2026 – budget annexe du centre municipal de santé**

**N° 007.12.2026**

**Rapporteur :**  
**Martine MARÉCHAL**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 27

**Présents**

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

**Absents excusés**

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

À la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 6 novembre 2025, il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2026.

Conformément au référentiel de la nomenclature M57, les documents budgétaires ont été communiqués aux conseillers municipaux le 5 décembre 2026.

L'exercice 2025 n'étant pas terminé, le budget primitif ne tient pas compte du résultat de l'exercice précédent et des reports.

Les grands équilibres du budget primitif du centre municipal de santé sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- en dépenses :	413 050,00 €
o dépenses réelles :	403 050,00 €
o dépenses d'ordre :	10 000,00 €
- en recettes :	413 050,00 €
o recettes réelles :	413 050,00 €
o recettes d'ordre :	0,00 €

Section d'investissement :

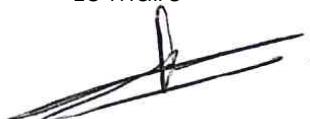
- en dépenses :	10 700,00 €
o dépenses réelles :	10 700,00 €
o dépenses d'ordre :	0,00 €
- en recettes :	10 700,00 €
o recettes réelles :	700,00 €
o recettes d'ordre :	10 000,00 €

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le budget annexe primitif 2026 du centre municipal de santé de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA